



Charte pour les candidat-e-s et les élu-e-s

La charte doit être signée par toute personne qui désire se présenter sur la liste du Conseil communal et /ou de la Municipalité

Législature 2026 – 2031

En me présentant comme candidat-e au Conseil communal et/ou à la Municipalité d'Oron sur la liste socialiste en tant que membre du Parti socialiste vaudois (ci-après PSV) ou indépendant-e de gauche, je m'engage à défendre les valeurs du PS.

Je m'engage, lors des travaux du Conseil communal/de la Municipalité ou en commission, à défendre et promouvoir les valeurs socialistes, soit :

- **Un État de droit**, démocratique, social et respectueux des libertés individuelles, basé sur le suffrage universel pour toute personne, de nationalité suisse ou non, y résidant, sans privilège.
- **La solidarité**, entre les genres, les âges, les origines, les conditions physiques et mentales et les situations financières.
- **L'égalité des chances et la justice sociale**, soit la répartition équitable des richesses et des savoirs, l'accès de toutes et tous à l'éducation, à la formation, aux soins, aux prestations sociales, aux transports et au logement. Cela signifie aussi garantir un service public universel de qualité.
- **Un modèle de démocratie économique pour toutes et tous**, qui s'appuie d'abord sur les besoins de la population et vise à la satisfaction des besoins collectifs plutôt qu'à la maximisation du profit.
- **Des conditions de vie et de travail décentes**, conformes à la dignité de la personne humaine.
- **La préservation de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique**, en veillant à une utilisation intelligente et raisonnée des ressources naturelles.
- **L'égalité entre les genres et la défense des personnes queer** dans le droit et dans les faits.
- **La lutte contre les actes et les propos visant à la haine de l'autre**, qu'ils soient racistes, religieux, sexistes, xénophobes ou queerphobes.

Les personnes siégeant sous les couleurs socialistes s'engagent à contribuer activement à la mise en œuvre des éléments du programme de législature adopté par la section locale, le PS suisse et le PS vaudois.

Engagement

La/Le candidat·e membre s'engage sur l'honneur à :

- Respecter la présente Charte et les Règles de fonctionnement du groupe socialiste ainsi que les statuts de la section, du PSS et du PSV, durant la campagne et toute la législature en cas d'élection.
- Défendre les valeurs socialistes et payer sa contribution selon les règles fixées, que ce soit à sa section, à sa Régionale, ou au parti cantonal, durant la campagne et toute la législature en cas d'élection.
- Avoir un comportement positif, en particulier en veillant à soutenir, appuyer et aider ses camarades, à ne pas les critiquer envers les tiers, de manière à soutenir l'esprit et la dynamique d'équipe, durant la campagne et toute la législature en cas d'élection.
- Mener une campagne électorale comportant un appel clair à voter la liste socialiste dans son entier, sans attaque contre des candidat·e·s, sans appel à biffer/doubler des noms de candidat·e·s sur la liste du PS.¹
- À participer à la vie de sa section, ainsi qu'aux séances que son mandat lui confère (groupe, Conseil communal, Municipalité, commissions, etc.).
- Ne pas être l'auteur·e de délits pénaux ou mis·e en prévention dans le cadre de procédures pénales importantes pouvant préjudicier l'image ou les valeurs du parti.
- Être en règle avec le paiement de ses cotisations et de ses contributions et le cas échéant régulariser sa situation d'ici au 31 janvier 2026 au plus tard.
- Démissionner de sa charge électorale si le parti devait constater le non-respect de l'un des engagements ci-dessus.

La/le candidat·e indépendant·e de gauche s'engage sur l'honneur à :

- Respecter la présente Charte et les Règles de fonctionnement du groupe socialiste
- Défendre les valeurs socialistes et payer sa contribution selon les règles fixées, à son groupe, respectivement à sa section
- Avoir un comportement positif, en particulier en veillant à soutenir, appuyer et aider ses camarades, à ne pas les critiquer envers les tiers, de manière à soutenir l'esprit et la dynamique d'équipe, durant la campagne et toute la législature en cas d'élection.
- Mener une campagne électorale comportant un appel clair à voter la liste socialiste dans son entier, sans attaque contre des candidat·e·s, sans appel à biffer/doubler des noms de candidat·e·s sur la liste du PS.
- À participer à la vie de sa section, ainsi qu'aux séances que son mandat lui confère (groupe, Conseil communal, Municipalité, commissions, etc.).
- Ne pas être responsable de délits pénaux ou mis·e en prévention dans le cadre de procédures pénales importantes pouvant préjudicier l'image ou les valeurs du parti.
- Être en règle avec le paiement de ses contributions ; le cas échéant régulariser sa situation d'ici au 31 janvier 2026 au plus tard.
- Démissionner de sa charge électorale si le parti devait constater le non-respect de l'un des engagements ci-dessus.

Durant la législature, en cas de démission ou d'exclusion du parti, le/la candidat·e s'engage à démissionner de sa charge électorale. Il en va de même dans l'hypothèse d'une suspension du

¹ Une définition de ce que nous entendons par campagne personnelle est annexée.

statut de membre, pour autant que le Comité directeur ait expressément motivé sa demande dans ce sens.

Cette charte doit être signée une fois la candidature validée par l'Assemblée générale de la Section.

Je souhaite figurer sur la liste des candidatures socialistes

☐ **au Conseil communal**

☐ **à la Municipalité**

pour la législature 2026–2031 et souscrit à la présente Charte

Nom:..... Prénom:

Adresse: NPA/ Localité :

Téléphone:.....mail :

Lieu, date et signature :